

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M: AUBRY Didier; GAUTHIER André;

Étaient excusés :

G.B.M: BERNARD Franck; DUSSAUCY Nadine; LEMERCIER Myriam; MAGNIN-FEYSOT

Christian; MAILLARD Valérie; PARIS Daniel;

C.C.L.L: COULET Gérard; **C.C.V.M**: DOUBEY Boris;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote:

Mandant : Nadine DUSSAUCY **Mandataire :** Jean-Marc BOUSSET

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

MARCHÉ DE LOCATION TYPE FULL SERVICE DE DEUX CHARIOTS DE MANUTENTION AVEC REMPLACEMENT ET ACCESSOIRES

Rapporteur: Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Le process du centre de tri nécessite en continu le chargement en vrac des déchets issus de la collecte. Ce chargement est effectué par le biais d'un chariot de manutention. Le traitement de la matière au niveau de l'ITM (Pressage du carton, massification des chargements de plâtre et de verre...) nécessite également l'utilisation d'un chariot de manutention.

Les prestations attendues portent sur :

- la location de type full service de deux chariots de manutention et du remplacement d'au moins un chariot en cas d'indisponibilité (Casse, maintenance)
- la réalisation de prestations de maintenance curative
- la fourniture des pièces de rechange et consommables

Le marché actuel, mis en œuvre le 19 novembre 2020 prendra fin le 18 novembre 2023. Il est proposé de lancer une nouvelle consultation afin de disposer d'un nouveau marché, fin 2023.

Il est proposé de mettre en œuvre une consultation selon les termes suivants :

- la procédure formalisée de consultation sera celle des appels d'offres.
- la consultation portera sur un seul lot
- Le marché ne retiendra qu'un seul titulaire.
- la mise en place d'un accord-cadre mixte (partie forfaitaire, partie à bons de commande et partie à marchés subséquents).

Précisément, l'accord-cadre est composé d'une partie à prix forfaitaire sur la location de deux chariots de manutention estimée 100 000 € HT par an, d'une partie à bons de commande dans la limite stricte de 10 000 € HT par an et d'une partie à marchés subséquents négociés, dans la limite stricte de 20 000 € HT par an, pour toute prestation ou fourniture, au titre de la maintenance curative non décrite au BPU et nécessaire au bon fonctionnement des engins. Ainsi, le présent marché est estimé à 130 000 € HT par an, soit 520 000 € HT, toutes périodes confondues.

Cet accord-cadre sera notifié pour une période initiale d'un an à compter du 20 novembre 2023, jusqu'au 19 novembre 2024 ; il sera reconductible 3 fois, par périodes de 12 mois, soit jusqu'au 19 novembre 2027 maximum.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette consultation et autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme, Le Président du SYBERT, Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance, Jean-Claude CONTINI

